

### FONCTION PUBLIQUE ET DISCRIMINATION

Les résultats du dernier baromètre IFOP sur la perception des discriminations au travail, réalisé pour le Défenseur des droits et l'Organisation internationale du travail, sont parus le 14 janvier 2013.

Depuis sa création en janvier 2008, ce baromètre enregistre une progression lente, mais constante du nombre de victimes de discrimination dans la fonction publique.

Depuis 2010, il signale même une dégradation du ressenti des fonctionnaires qui ne se sentent plus davantage préservés que les salariés du privé.

#### CONSTAT

L'enquête a été menée par téléphone du 28 novembre au 12 décembre 2012 auprès d'un échantillon représentatif de 500 agents du service public et de 500 salariés du secteur privé, selon la méthode des quotas.

Résultat : actuellement près de 3 fonctionnaires sur 10 déclarent avoir été victimes d'une discrimination dans le cadre professionnel au moins une fois, soit une proportion devenue équivalente à celle du privé (29 % contre 30 %). En fin d'année 2011, on notait des pourcentages de 26% contre 28 %.

Pour les personnes interrogées, la crise et la détérioration du marché de l'emploi influencent la fréquence des discriminations dans le travail.

Premier facteur de discrimination : le sexe (âge, harcèlement, grossesse et maternité qui font que les femmes sont plus touchées que les hommes).

Les femmes fonctionnaires sont 32 % à dire avoir été victime de discrimination contre 36 % dans le privé.

Les hommes fonctionnaires sont 24 % contre 25 % dans le privé.

Les situations discriminatoires les plus fréquentes concernent les évolutions de carrière, le travail au quotidien, les barrières à l'embauche, les augmentations de salaire et les primes.

Les responsables désignés par les victimes sont la direction et le supérieur hiérarchique direct, suivi des collègues de travail.

40 % des victimes rapportent n'avoir rien dit, principalement parce qu'elles pensaient que cela n'aurait rien changé.

Mais malgré ce constat de résignation, la quasi-totalité des sondés juge important de lutter contre les discriminations (99 % dans le public et 98 % dans le privé).

#### AUTRES FACTEURS

A compétences égales, les sondés citent également comme autres facteurs de discriminations :

- le fait d'être atteint d'une maladie grave ou chronique (69 % dans le public et 65 % dans le privé)
- l'appartenance à la communauté des gens du voyage (68 % et 65 %)
- le fait d'être handicapé (57 % et 53 %)
- d'être âgé de plus de 45 ans (55 % et 51 %)
- d'être étranger (49 % et 40 %)
- d'être syndiqué (25 % et 34 %)

[WWW.SAFPT.ORG](http://WWW.SAFPT.ORG)

Libre-Autonome-Indépendant

Droits

Obligation

Défense

Information